



Groupe Libéral-Radical
Par M. Daniel Roh

1963 Vétroz

Dossier traité par :

Olivier Cottagnoud

079 202 78 38

olivier.cottagnoud@vetroz.ch

Vétroz, le 19 décembre 2023

Réponse au postulat « pour l'étude de la création d'une société immobilière dans le cadre du projet de la nouvelle maison de la santé », accepté en séance du Conseil général du 19 juin 2023

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat cité en titre qui a fait l'objet d'une analyse attentive de la part du Conseil municipal. Dans ce contexte, vous trouverez ci-après, dans le délai réglementaire de 6 mois, son rapport avec des conclusions (art. 37 du Règlement du Conseil général).

L'Exécutif communal a toujours estimé que la Maison de la Santé était une réelle plus-value pour les habitants de notre commune. Il a pris l'option de cautionner l'emprunt bancaire afin d'aider la concrétisation de ce magnifique projet, et ceci sans y mettre la condition de créer une ou deux sociétés anonymes.

La première variante des médecins prévoyait une seule société anonyme. Après réflexion et l'arrivée d'autres médecins partenaires du projet, ils ont décidé de ne pas créer une, ni deux, mais trois sociétés anonymes :

- Une société immobilière Quartier 9 SA ;
- Une société pour la médecine générale ;
- Une société pour la pédiatrie.

Le Conseil municipal se réjouit de voir arriver des acteurs médicaux supplémentaires qui vont apporter une masse suffisante de ressources financières et ainsi permettre d'assurer les obligations contractuelles bancaires.

Quant à la mise en place de la société immobilière, la Municipalité de Vétroz sera représentée au sein du Conseil d'administration par son président Olivier Cottagnoud.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz


Le Président

Olivier Cottagnoud


Le Secrétaire

Bertrand Fontannaz

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz